

## Téléphonie mobile/ Couverture réseaux Gabon Telecom et Airtel, mauvais élèves

Maxime S. MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**Au regard des résultats du 12e audit réalisé du 20 août au 18 septembre 2018, il apparaît, en effet, que seules Libreville et Port-Gentil bénéficient d'une couverture de qualité presque irréprochable. Les zones rurales, quant à elles, ne semblent pas prises en compte dans les programmes de développement des deux opérateurs, malgré leurs promesses répétées. D'où l'appel à des sanctions sévères de la part du ministère de l'Economie numérique.**



Le ministre Mapangou exige des sanctions à l'encontre des 2 opérateurs.

charges sur Libreville et Port-Gentil, mais pas sur le reste du pays. Il y a une certaine fracture qui a été constatée, qu'il va falloir corriger rapidement», a indiqué l'auditeur Patrice Miconi, le patron de PMI Conseil.

Guy-Bertrand Mapangou a prévenu que l'Etat gabonais sera intransigeant cette fois. « En 2016, vous avez prétexté que 6 mois c'était trop court pour vous permettre de corriger les manquements observés. On vous a donné 2 ans. Vous n'avez rien fait pour améliorer la qualité de vos réseaux. Or, on vous a fait des facilités d'installation qui, au final, ne vous servent qu'à faire plus d'argent sans en faire profiter le Gabon. Vous n'allez pas continuer de vous jouer de votre partenaire qu'est l'Etat gabonais. Ce n'est pas amical », s'est-il emporté.

Le président de l'Arcep, Lin Mombo, a assuré le ministre que des actions fortes seront engagées conformément aux textes en vigueur. « Par rapport à 2016, les choses ne se sont pas améliorées. Elles tendent même à se dégrader. Et nous sommes tristes de cette réalité », a regretté M. Mombo.

### Conjoncture 1er semestre 2018/Télécommunications

## La belle percée de l'internet haut débit

MSM  
Libreville/Gabon

**CONSIDÉRÉ** comme le secteur hors-pétrole le plus dynamique de l'économie nationale, la branche des télécommunications a connu, néanmoins, sur les 6 premiers mois de l'année 2018, un coup de moins bien, hormis la branche Internet. Les chiffres collectés auprès des principaux opé-

**rateurs indiquent des contre-performances au cours du premier semestre 2018, au regard de l'évolution des principaux indicateurs.**

En effet, le nombre d'abonnés au téléphone mobile a baissé de 3,2% à 2,9 millions de clients actifs à fin juin 2018. Par contre, le nombre d'abonnés du téléphone fixe s'est amélioré de 9,3% pour se situer à 21 700 abonnés. Il en est de

même de l'internet haut débit (+16,3%) et GSM (+5,9%) suite au déploiement de la 4G dans les principaux centres urbains.

Dans ce contexte, la baisse des tarifs des communications et les forfaits opérés par la plupart des opérateurs a induit un nouveau repli du chiffre d'affaires de 6,1%, pour s'établir à 114,8 milliards de F.CFA au 30 juin 2018.

Le ministre de la Communication et de l'Economie numérique a exigé à l'Agence de régulation des communications électronique et des postes (Arcep), mercredi dernier, à l'occasion de la présentation des résultats du 12e audit de la qualité des réseaux mobiles du Gabon, de prononcer des sanctions à l'encontre de Gabon Telecom et d'Airtel Gabon.

Selon Guy-Bertrand Mapangou, ces deux opérateurs ne se contentent d'améliorer la qualité de leurs réseaux que dans les localités où ils tirent le plus d'avantages financiers. Et

ce, en dépit du cahier des charges et des mises en demeure ayant découlé de l'audit de 2016. Au regard des résultats du 12e audit réalisé du 20 août au 18 septembre 2018, il apparaît, en effet, que seules Libreville et Port-Gentil bénéficient d'une couverture de qualité presque irréprochable. Les zones rurales, quant à elles, ne semblent pas prises en compte dans les programmes de développement des deux opérateurs, malgré leurs promesses répétées. « Globalement, les deux réseaux satisfont aux exigences des cahiers des

### Office national de l'emploi (ONE)/Contrat d'apprentissage jeunesse (CAJ)

## L'Office lance un nouveau concept

AEE  
Libreville/Gabon

Le directeur de l'Office national de l'emploi (ONE), Hans Landry Ivala, a rencontré, lundi dernier, les opérateurs économiques signataires de la convention du Contrat d'apprentissage jeunesse (CAJ). Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté sur les opportunités qui ouvrent la voie à l'auto-emploi des jeunes. « Nous avons un produit-phare dans la maison. C'est un dispositif qui a été instauré par le président de la République en 2014 au sortir des assises sociales : c'est le Contrat d'apprentissage jeunesse. Dans le cadre de sa mise en œuvre, nous mobilisons un certain nombre de frais de gestion qui sont versés par les entreprises auprès de la Caisse de dépôt et de consignation. Et une partie de ces frais de gestion a été utilisée pour constituer un fonds que nous avons dénommé ONE-Entreprendre. Un fonds de



Le DG de l'ONE, Hans Landry Ivala, présentant le programme.

garantie qui va être plus tard logé auprès d'un établissement de micro-finance, en vue de permettre justement à des jeunes Gabonais, quelle que soit la catégorie des jeunes demandeurs d'emplois, puis des moins jeunes, des licenciés économiques, des déscolarisés ...de pouvoir accéder à des crédits», a expliqué Hans Landry Ivala. Cette rencontre était une occasion pour l'ONE de mieux expliquer aux opérateurs économiques, le bien-fondé de cette initiative qui favorise la détec-

tion des talents à travers l'entrepreneuriat. « Aujourd'hui, quand on pose la question à un jeune, sur ce qu'il veut faire, la plupart du temps, c'est copier quelque chose qui existe déjà. Il faut que ces jeunes prennent le relais et proposent une offre qui n'existe pas encore sur le marché », a confié Jean-Pierre Payet, directeur général d'Engen Gabon.

A noter que seuls les jeunes âgés de 16 à 35 ans et enregistrés dans la base de données de l'ONE peuvent bénéficier du CAJ.



# COMMUNIQUÉ

La Société Nationale Immobilière ( SNI ) met en location un bâtiment à usage de bureau, situé dans notre lotissement de Nomba-Domaine.

Ledit bâtiment, clôturé, est implanté sur la parcelle N° 97 de la section CK du plan cadastral d'Owendo, d'une superficie totale de 1.326 m<sup>2</sup>, propriété de la SNI suivant titre foncier N° 6234.

Le bien immobilier, objet de la location, comprend :

- 1 hall
- 3 bureaux
- 1 salle de réunion
- 2 toilettes
- 1 terrasse
- 1 hangar
- 10 places de parking
- Surface habitable : 223,54 m<sup>2</sup>
- Surface Hors œuvre : 241,41 m<sup>2</sup>

Prix de location :  
**2 500 000 FCFA**

**01 77 34 50**